

**Province de Québec**  
**Municipalité de Saint-Elzéar**  
**Le 3 février 2014**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Elzéar, tenue le 3 février 2014 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 707, avenue Principale où les conseillers sont présents sous la présidence du maire Richard Lehoux où les conseillers Joan Morin, Shirley McInnes, Alain Gilbert, Carl Marcoux et Roger Walsh sont présents et forment corps entier du conseil.

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier et directeur général est également présent.

***Ouverture de l'assemblée***

Le maire Richard Lehoux procède à l'ouverture de l'assemblée et récite la prière.

***22-02-14 Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Alain Gilbert et unanimement résolu

Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption du procès-verbal
- 4- Rapport du maire
- 5- Période des questions
- 6- Correspondance
- 7- Listes des permis et certificats
- 8- Chèques et comptes
- 9- Avis de motion – règlement 2014-186 modifiant le règlement sur la qualité de vie 2012-165
- 10- Adoption du second projet de règlement 2013-180 modifiant le règlement de zonage
- 11- Demande de prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse, et lignage des rues
- 12- Appel d'offres pour le scellement de fissure et rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat poussière
- 13- Mandat pour la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes
- 14- Mandat pour l'analyse de l'eau potable et de l'eau usée
- 15- Mutuelle de prévention – SSQ
- 16- Appui au projet du chemin de Saint-Rémi
- 17- Prolongement de réseau
- 18- Peinture des coffres de la nouvelle camionnette
- 19- Autorisation de temps supplémentaire
- 20- Colloque sécurité civile
- 21- Achat d'une génératrice sur remorque
- 22- Versements à la bibliothèque
- 23- Varia
- 24- Levée de l'assemblée

***23-02-14 Adoption du procès-verbal***

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que le procès-verbal du 13 janvier 2014 soit adopté tel que rédigé.

### ***Rapport du maire***

Le maire fait un rapport des divers dossiers traités à la MRC de La Nouvelle-Beauce.

### ***Période des questions***

Aucune question de l'assistance.

### ***Correspondance***

- Demande de commandite – Association D'entraide Communautaire La Fontaine
- Rapport d'évaluation - COBARIC

### ***Permis et certificats***

Les listes de permis et des certificats ont été déposés auprès des membres du conseil pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

### ***24-02-14 Chèques et comptes***

Les listes des chèques et comptes sont déposées aux membres du conseil pour vérification, ce qui est fait séance tenante.

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

Que les déboursés au montant de 335 708,51 \$ et les comptes au montant de 223 768,36 \$ soient approuvés.

### ***25-02-14 Avis de motion – Règlement 2014-186 modifiant le règlement sur la qualité de vie 2012-165***

Avis de motion est donné par Shirley McInnes conseillère, à l'effet qu'elle présentera lors d'une séance du conseil un règlement visant l'adoption d'un règlement modifiant le règlement sur la qualité de vie 2012-165. Un projet de règlement no 2014-186 étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

### ***26-02-14 Adoption du second projet de règlement 2013-180 modifiant le règlement de zonage***

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité d'apporter des modifications à sa réglementation d'urbanisme afin de tenir compte de certaines situations;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage portant le numéro 2007-115 est en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications au premier projet de règlement;

En conséquence, il est proposé par Joan Morin et résolu à l'unanimité

Que le deuxième projet de règlement # 2013-180 modifiant le règlement de zonage 2007-115 soit et est adopté. Que ledit projet de règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

**27-02-14**      ***Demande de prix pour location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignage des rues***

Il est proposé par Carl Marcoux et résolu unanimement

De mandaté le directeur général pour demander des prix pour la location de camions et de pelles, achat de gravier, de sable, balayage des rues, niveleuse et lignages des rues.

**28-02-14**      ***Appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte et de pose d'abat-poussière***

Il est proposé par Roger Walsh et résolu unanimement

De mandaté le directeur général de produire un appel d'offres pour le service de scellement de fissure, de rapiéçage d'asphalte ainsi que de pose d'abat poussière.

**29-02-14**      ***Mandat pour la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes***

CONSIDÉRANT que le secrétaire-trésorier a déposé une liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie conformément aux articles 1022 et suivants du Code municipal;

En conséquence, il est dûment proposé par Joan Morin et résolu unanimement

Que le conseil mandate le secrétaire-trésorier à transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires afin que celle-ci procède à la vente par enchère publique des immeubles.

De plus, le conseil autorise le secrétaire-trésorier de la municipalité ainsi que le maire à enchérir l'un ou des immeubles visés par cette liste, le cas échéant conformément à l'article 1038 du Code municipal.

**30-02-14**      ***Mandat pour l'analyse de l'eau potable et de l'eau usée***

CONSIDÉRANT que le Ministère de l'Environnement oblige les municipalités à procéder à des tests bactériologiques et autres en prélevant des échantillons dans l'aqueduc et dans le réseau d'eau usée;

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été déposée auprès de Biolab et que le laboratoire a fait une soumission;

ATTENDU que les prix soumis par Biolab pour l'année 2014 avant les taxes sont de 1 442 \$ pour l'eau potable, 956,75 \$ pour l'eau usée et 52,50 \$ pour l'eau de la piscine;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

D'utiliser les services de Biolab pour effectuer les analyses prescrites pour l'eau potable, les eaux usées ainsi que l'eau de la piscine municipale.

**31-02-14**      ***Mutuelle de prévention – SSQ***

CONSIDÉRANT que le conseil a fait une lecture complète de l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail et s'en déclare satisfait;

CONSIDÉRANT que le conseil a pris connaissance du document intitulé Mutuelle de prévention « FQM-Prévention (MUT-00709) – Convention relative aux règles de fonctionnement », précisant les règles de fonctionnement, les obligations et responsabilités des membres de la mutuelle et s'en déclarent satisfait

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu unanimement

Que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2015 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

#### **32-02-14      *Appui au projet du chemin de Saint-Rémi***

CONSIDÉRANT que nous avons eu l'occasion d'être informés que le Chemin de Saint-Rémi, un sentier de pèlerinage multiple qui se déploiera de la municipalité de Saint-Adrien, en Estrie, jusqu'à Percé, en Gaspésie empruntera les chemins et sentiers de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE cette présentation nous a permis de constater la teneur de ce projet porteur et mobilisateur et a suscité un grand intérêt de par sa nature unique et des retombées que celui-ci engendrera pour notre collectivité ;

En conséquence, il est proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Elzéar confirme son appui à la mise en place de ce projet en cocréation (promoteurs-municipalité). Ainsi, vous pouvez ajouter officiellement le nom de la Municipalité de Saint-Elzéar comme une étape de votre tracé.

#### **33-02-14      *Peinture des coffres de la nouvelle camionnette***

CONSIDÉRANT que la Municipalité a acheté une nouvelle camionnette;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de reprendre les coffres qui était installé sur l'ancien véhicule;

CONSIDÉRANT que la couleur n'est pas la même;

CONSIDÉRANT l'offre fait par Centre de Carrosserie Verret inc. au coût de 1 284,95 \$ avant taxes pour peindre les coffres de la même couleur que la nouvelle camionnette;

En conséquence, il est proposé par Roger Walsh et résolu à l'unanimité

D'autoriser Centre de Carrosserie Verret inc. à peindre les coffres qui seront installés sur la nouvelle camionnette.

#### **34-02-14      *Autorisation de temps supplémentaire***

CONSIDÉRANT qu'un employé de voirie à travailler en dehors des heures régulières pour l'entretien des chemins et que celui-ci désire être rémunéré en temps supplémentaire;

CONSIDÉRANT que la politique de la municipalité oblige l'employé à se faire autoriser tout temps supplémentaire, à l'exception des bris d'aqueduc;

CONSIDÉRANT que le Conseil juge qu'il était nécessaire d'intervenir dans les fossés pour protéger la route;

En conséquence, il est proposé par Alain Gilbert et résolu à l'unanimité

D'autoriser le paiement de temps supplémentaire à l'employé de voirie qui est sortie entretenir les fossés dans la nuit du 12 janvier 2014.

#### **35-02-14      *Colloque Sécurité civile***

Il est proposé par Joan Morin et unanimement résolu

D'autoriser la participation de Mathieu Genest et de Hugo Berthiaume au colloque sur la sécurité civile et l'incendie qui se tiendra les 17-18-19 février 2014 à Québec. Le coût d'inscription régulier est de 320 \$ et de 70 \$ pour un étudiant.

Que les frais de déplacement et de subsistance soient défrayés au taux en vigueur dans la municipalité sur présentation des preuves de paiement.

**M. Lehoux quitte l'assemblée pour que le Conseil discute du point suivant. Le pro-maire, Roger Walsh agit à titre de président de l'assemblée.**

#### **36-02-14      *Achat d'une génératrice sur remorque***

CONSIDÉRANT que la municipalité désire acquérir une génératrice pouvant alimenter le Centre communautaire et les puits d'eau potable en cas de mesure d'urgence;

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un moteur non utilisé de souffleur pouvant aller sur une génératrice;

CONSIDÉRANT qu'en utilisant le moteur non utilisé la municipalité pourra économiser un montant important sur l'achat de la génératrice et de sa remorque;

CONSIDÉRANT l'offre reçue d'Électricité A. Lehoux pour une un montant total de 11 200 \$ avant taxes, soit 8 500 \$ pour la génératrice et 2 700 \$ pour la remorque;

CONSIDÉRANT que ce montant était déjà prévu aux immobilisations du budget;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat de la génératrice et de la remorque au coût de 11 200 avant taxes d'Électricité A. Lehoux.

**M. Lehoux réintègre l'assemblée et agit à nouveau à titre de président d'assemblée.**

#### **37-02-14      *Versements à la Bibliothèque***

Attendu que la municipalité a budgété une aide au fonctionnement de la bibliothèque d'un montant de 8 000 \$;

En conséquence, il est dûment proposé par Shirley McInnes et résolu à l'unanimité

Que la municipalité autorise les versements de l'aide accordée à la bibliothèque en 2014 de la manière suivante :

|        |          |
|--------|----------|
| 4 mars | 3 000 \$ |
| 3 juin | 5 000 \$ |

**38-02-14      *Appui au projet de plan de développement local***

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Elzéar ne s'est pas munie d'une planification stratégique depuis quelques années;

CONSIDÉRANT qu'un projet de plan de développement local a été proposé au conseil pour orienter les futures actions municipales;

CONSIDÉRANT qu'un comité de travail composé de plusieurs représentants de la municipalité s'est rencontré une première fois;

CONSIDÉRANT que le plan de développement présente une démarche comportant plusieurs actions tels une consultation publique, un plan de revitalisation et le réaménagement physique de certains secteurs;

CONSIDÉRANT que le pacte rural prévoit octroyer des fonds par le dépôt d'une nouvelle demande pour l'année 2014;

En conséquence, il est proposé par Carl Marcoux et résolu à l'unanimité

D'appuyer le projet de plan de développement local en déposant une demande d'aide financière au pacte rural.

**39-02-14      *Levée de l'assemblée***

Il est proposé par Joan Morinet unanimement résolu de clore l'assemblée. Il est 21 h 45.

---

Richard Lehoux  
Maire

---

Mathieu Genest, secrétaire-trésorier  
et directeur général